

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 OCTOBRE 2019

Convocation du Vendredi 27 Septembre 2019

Présents : Annick BLACHERE, Lionel BRUGUIERE, François CHALAUD, David COQUET, Guy CRESPIY, Christian DIOU, Jean MECA, Sophie PASQUIER, Denis VEYRUNES, David COQUET

Procuration(s) : Alain PESCE donne procuration à Christian DIOU

Absent(s) : RIEU Raymond, Chantal ARNOUX, Joël ROSA

Secrétaire de séance : Jean MECA

La séance est ouverte à : 18 h 30

Le **Compte Rendu de la réunion** du Jeudi 25 Juillet 2019 est soumis au vote : Voté à l'unanimité

Monsieur Le Maire propose de supprimer à l'ordre du jour les points suivants :

- le point 8 (subvention) devenu sans objet

Voté à l'unanimité

Monsieur Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Remboursement de dégât des eaux à un administré
- Prix de vente des lots individuels de l'écoquartier
- Mise en discrétion des réseaux secs Rue de la Vallette et Place de l'Eglise : Télécom, Eclairage Public, Basse tension

Voté à l'unanimité

- 1- **CCPU : motion pour le maintien de l'instruction de Toutes les DP par le service « Application du droit du sol » et 2- CCPU : désengagement de l'instruction des DP**

Monsieur le Maire expose que la CCPU entend désormais ne plus instruire les Déclarations préalables et ne le fera que moyennant le paiement de frais qui seront facturés 136 € à chaque acte. Les communes doivent se prononcer sur cette disposition. M le Maire regrette le manque de solidarité intercommunale que traduit cette disposition et souligne que cela va pénaliser principalement les petites communes qui ne possèdent pas l'expertise nécessaire en matière d'urbanisme. Elles devront ainsi assumer une charge financière supplémentaire ou prendre un risque juridique si elles sont amenées à instruire par elles-mêmes les DP.

Il est proposé de s'aligner sur les résolutions votées par la Commune de Belvezet qui a voté contre cette disposition. Les deux résolutions prises par la commune de Belvezet sont soumises au vote.

Voté à l'unanimité

3- Souscription au contrat groupe d'assurance statutaire et 4- Convention de délégation de gestion des sinistres aux risques statutaires Contrat 2020/2023

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de renouveler le contrat d'assurance statutaire. Ce contrat d'assurance garanti la collectivité contre les risques financiers statutaires supportés en raison de l'absentéisme pour raison de santé de leurs agents. Le bénéficiaire de ce contrat est la collectivité.

Deux propositions ont été reçues, l'une présentée par le Centre de gestion, l'autre par Groupama. Le Conseil propose de souscrire à l'assurance qui présente le meilleur rapport service assuré/prix. Le choix sera fait par le Maire après analyse des offres réalisées par le Secrétaire Général. L'assureur retenu sera aussi chargé de gérer les sinistres statutaires.

Voté : à l'unanimité

5- Mise en discrétion des réseaux secs Allée des Aubépines : Télécom, Eclairage Public, Basse tension

Le SMEG qui a reçu de la Commune une délégation de service public pour l'éclairage public propose à la Commune de réaliser la mise en discrétion des réseaux basse tension et téléphonie dans les centres des deux villages. Cette opération se fera par étapes, la première portant sur le quartier des aubépines en raison de la présence de fils nus sur cette allée. Une part importante des travaux relatifs au réseau basse tension sera prise en charge par le SMEG, ce qui n'est pas le cas pour la téléphonie, Orange ne prenant pas en charge ces travaux. La commune aura en charge 47 986.06 € TTC pour un total estimé à 229 845.47 TTC € pour cette phase de travaux.

Voté à l'unanimité

6- Prémption : Terrain des Aubépines

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil pour contracter un emprunt de 78 000 €, si nécessaire, pour financer la prémption du terrain allée des aubépines.

Voté à l'unanimité

7- Vente terrain pour une miellerie

Le PLU a prévu l'installation d'une miellerie sur la parcelle AI 798 d'une surface de 2 158 m² sous réserve que ce soit strictement une miellerie pédagogique donc apte à recevoir du public, notamment des scolaires. Il est proposé au Conseil que ce lot soit cédé au prix de 15 €/m² en l'état, l'acquéreur prenant en charge les travaux de viabilisation, notamment

l'assainissement. Afin d'éviter toute risque d'interprétation, l'acquéreur devra avoir déposé et obtenu un permis de construire un bâtiment pour un tel usage, avant la vente effective.

Voté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Diou et Monsieur Pesce)

8- Supprimé

9- Régularisation Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Il s'agit d'une régularisation pour les agents de toutes filières et de tous grades, titulaires ou non titulaires pouvant bénéficier du paiement d'heures complémentaires et ou supplémentaires.

Voté à l'unanimité

10- Voirie annuelle

Les travaux porteront sur la rue de la Cave, le chemin des Aires et le chemin de Cambon pour un coût de 44 936 € HT

Voté à l'unanimité

11- Décision(s) modificative(s) m14 et 12- Virement(s) de crédits m14

Il est proposé une imputation de 252 000 € en débit et en crédit correspondant à divers travaux d'investissement.

Voté à l'unanimité

13-Prix de vente des lots individuels éco-quartier

Il est proposé de fixer le prix de vente du m² à 100 € pour chacun des 5 lots correspondant au macro-lot D

Voté à l'unanimité

14- Règlement d'un dégât des eaux à un administré

Des travaux sur le réseau de distribution d'eau ont provoqué une surpression ayant nécessité l'intervention d'un plombier chez Mme Pesselier pour un coût de 78 €. Il est proposé de régler cette somme à celle-ci.

Voté à l'unanimité

15,16,17 : Mise en discrétion des réseaux secs Rue de la Vallette et Place de l'Eglise : Télécom, Eclairage Public, Basse tension

Le SMEG qui a reçu de la Commune une délégation de service public pour l'éclairage public propose à la Commune de réaliser la mise en discrétion des réseaux basse tension et téléphonie dans les centres des deux villages. Cette opération se fera par étapes, elle

portera dans la Rue de la Valette et Place de l'Eglise en raison de la présence de fils nus. Une part importante des travaux relatifs au réseau basse tension sera prise en charge par le SMEG, ce qui n'est pas le cas pour la téléphonie, entre autres, Orange ne prenant pas en charge ces travaux. La commune aura en charge 39 800 TTC pour un total estimé à 185 400.00 € TTC pour cette phase de travaux.

18- Points d'information

- **Cantine scolaire intercommunale** : Les maires d'Argilliers, Collias et Sanilhac ont rencontré le Préfet pour le projet de création d'une cantine intercommunale. Celui-ci a accueilli très favorablement cette initiative. Le statut le plus adapté pour pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat apparaît être la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU). Des statuts vont être rédigés en ce sens.
- **Réhabilitation des espaces publics dans les centres villages** : Une délégation de la DDTM est venue pour se faire présenter ce projet préparé en liaison avec le CAUE. La question des compétences requises pour réaliser l'étude a notamment été abordée. Il a été convenu que les experts de la DDTM pourront conseiller la commune lors de l'analyse des propositions, suite à l'appel d'offre que va lancer la Commune. Le Maire rappelle qu'avant réalisation des travaux, les riverains concernés seront consultés. Il souligne aussi qu'une partie des travaux va déjà être entreprise en avance avec la mise en discrétion des réseaux secs. Il informe également le Conseil qu'ENEDIS va procéder à l'enfouissement des réseaux haute tension alimentant la commune, les travaux pouvant commencer au deuxième semestre 2020. Ils seront intégralement à la charge d'ENEDIS.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20 h 30.

